



## Compte rendu de séance du conseil municipal du 19 février 2026

**Etaient présents** : Mesdames Stéphanie Jourdil, Nathalie Pouillet, Catherine Cuenot, Emmanuel Vergon Tripard, Messieurs Jean-Pierre Bringard, Emmanuel Echemann, Cédric Girod, Régis Garnier, Arnaud Doyen.

**Avaient donné procuration** : Sandrine Demouge à Jean-Pierre Bringard

**Etaient excusés** : Gisèle Vallon, Gérard Jacob, Christian Roy

**Etait absente non excusée** : Stessie Leprêtre.

Conformément à l'article L 2121-18 du CGCT, la séance est publique.

Le Maire constate le quorum et ouvre la séance.

Nombre de conseillers en exercice : 14 - Nombre de présents : 8 - Nombre de votants : 8

Le Conseil municipal désigne Arnaud Doyen en tant que secrétaire de séance.

**Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 18 décembre 2025 est adopté à l'unanimité.**

L'ordre du jour est :

- Groupement de commandes pour la fourniture et la livraison de produits de marquage routier
- Questions diverses

Décision(s) prise(s) par délégation de l'assemblée au Maire

Aucune

Décision(s) prise(s) par délégation de l'assemblée au bureau municipal

Aucune

### **Groupement de commandes pour la fourniture et la livraison de produits de marquage routier**

Monsieur le Maire propose que la Commune rejoigne le groupement de commandes que le Conseil Départemental propose de constituer avec les communes intéressées par la fourniture de produits de marquage routier, afin de les faire bénéficier des tarifs avantageux obtenus par le Département compte-tenu du volume de ses commandes.

La commune n'a pas d'obligation de choisir les prestataires retenus dans le groupement de commandes suscité. L'actuel groupement de commandes du Conseil Départemental se termine le 31 décembre 2025 et devrait être négocié pour 3 ans.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la convention constitutive du groupement de commandes
- autorise le Maire à signer la convention au nom de la Commune, ainsi que tout document relatif à ce marché dans la cadre de la passation des commandes par la commune d'Anjoutey

# Questions diverses

## Nouv

### elles de la Commune (y compris service technique)

Suite à des malfaçons au site de renaturation, SNCF fera de nouvelles étude en 2026 (par un nouveau bureau d'études) et des travaux devraient être en 2027.

## Secrétariat de mairie

### Tour de table des Elus

Sos calvaires (association nationale création d'une antenne à Belfort – étudiants en formation » nettoyage pierre et peintures support noir - Défraiement repas, produits de nettoyage, location échafaudage – calvaire, croix du village et croix du cimetière

### Bureau municipal

(choix, décisions)

**Réalisation du budget en cours : dépenses et recettes en cours**

**Rappels sur les réunions faites par les Elus dans leur cadre de leur fonction d' élu communal**

**Bilan et avancement des actions des commissions et des comités**

**Actions des conseillers**

**Actions du dernier CM réalisées**

**Travaux**

**Vie sociale**

**Manifestations**

**Dates des BM et CM à venir :**

**Dates des bureaux municipaux 2026 :**

- 15 janvier, 5 février, 5 mars

**Dates du Conseil municipal 2025 :**

- 19 février 2026

**Rappels sur des dates du mois à venir**

Les sujets ayant été épuisés, fin du conseil municipal à 22h00.

Dans CM

"Avancement des actions spécifiques des conseillers :

'- actions directes

'- rappels sur la participation aux différentes commissions externes, com com, syndicats... Les CR seront communiqués par voie informatique aux élus (par Nathalie ou une autre personne). Les points très importants de ces réunions peuvent être donnés en CM.

"

"Bilan et avancement des actions des commissions et des comités - dates des futures réunions - évoquer les points à venir des CM et demander aux élus qui veulent s'en occuper

Rappeler les points évoqués aux précédents CM et non faits."

Bilan des travaux réalisés et en cours de réalisation sur le mois écoulé.

Actions du dernier CM réalisées

Réalisation du budget en cours : dépenses et recettes en cours

Choix du bureau municipal